

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 2978)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS5

présenté par

Mme Mauborgne, M. Venteau, Mme Lenne, M. Borowczyk, Mme Hammerer et Mme Lardet

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Les étudiants en formation médicale mobilisés pendant la crise sanitaire de la Covid-19 sont éligibles à ce dispositif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les étudiants en médecine, en soins infirmiers, en pharmacie, en odontologie et en maïeutique ont été mobilisés par le Ministère des Solidarités et de la Santé lors de la crise sanitaire.

Leur dévouement n'a pas fait défaut afin d'apporter un soutien aux personnels soignants pour faire face au nombre d'hospitalisations croissantes de personnes atteintes de la Covid-19.

Eu égard à leur investissement pendant cette période, il serait opportun de leur permettre de bénéficier des dispositions de la présente proposition de loi en reconnaissance de leur soutien essentiel pendant cette période.